

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 17-11-2005 Date de révision 27-juil.-2023 Version 4.4

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Codes produit LCK337-1

Nom du produit LCK 337 Nickel, Cuve d'analyse; 1/2

Identifiant de formule unique (UFI) HXF5-YFW4-N80A-RFYX

Masse molaire Sans objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réagent de laboratoire.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37

070 245 245 (Centre Antipoisons Belge)

CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

FR / EGHS Page 1/17

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Contient Persulfate dammonium, Acide citrique



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FR / EGHS Page 2/17

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Persulfate dammonium	7727-54-0 231-786-5 016-060-00-6	60 - 70%	Sol. Ox. 3 - H272 Tox. Aiguë 4 - H302 Irritation Cutanée 2 - H315 Sensibilisation Cutanée 1 - H317 Irritation des Yeux 2 - H319 Sens. Resp. 1 - H334 STOT SE 3 - H335			-
Acide citrique	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3	30 - 40%	Irritation Cutanée 2 - H315 Irritation des Yeux 2 - H319 STOT SE 3 - H335		-	-

Nom chimique	Numéro d'enregistrement REACH	
Acide citrique	01-2119457026-42-xxxx	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	·	heures - poussières/brouill	heures - vapeurs -	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Persulfate dammonium 7727-54-0	495 mg/kg	Aucun n'a été signalé	ard - mg/L Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé
Acide citrique 77-92-9	3000 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

FR / EGHS Page 3/17

4.1. Description des premiers secours

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Enlever Conseils généraux

immédiatement les chaussures et vêtements contaminés.

Inhalation Peut provoquer une réaction respiratoire allergique. En cas d'arrêt de la respiration,

pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la

victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

> moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Ne pas frotter les zones

touchées.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques,

consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant

au moins 15 minutes.

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais Ingestion

faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Peut produire une réaction

allergique. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours

de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par **Symptômes**

inhalation. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

chimiaue

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la

Produits de combustion dangereux Ammoniac. oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone

(CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

FR / EGHS Page 4/17 **Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations supplémentaires

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristesUtiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

ies brouillai

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

FR / EGHS Page 5/17

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à des températures comprises entre 25 et 152 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Réactif analytique.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France	Suisse	Belgique
Persulfate dammonium 7727-54-0	-	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³
Acide citrique 77-92-9	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	-

Dose dérivée sans effet (DNEL

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiments marins		Impact sur le traitement des eaux usées
Acide citrique	0 44 mg/l	34 6 ma/ka	0.044 mg/l	3 46 ma/ka	33 1 ma/ka	1 g/l

Informations supplémentaires

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation

d'un équipement de protection personelle.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. En cas

d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

Gants							
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture				
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection en Viton™	0,70 mm	>480 minutes				
À court terme	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	0,20 mm	>30 minutes				

FR / EGHS Page 6/17 **Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire

dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un

appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Rubrique 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Couleur blanche Odeur Inodore

Seuil olfactif Sans objet

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Masse molaire Sans objet

pH Aucune donnée disponible

Melting point / freezing point 60 °C / 140 °F

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporationSans objetPression de vapeurSans objet

Densité de vapeur relative Aucune donnée disponible

Coefficient de partage $\log K_{ow} \sim -0.7$

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de $\log K_{\infty} \sim -0.47$

Partage

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique Sans objet

Viscosité cinématique Densité relative Sans objet

FR / EGHS Page 7/17

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

Classement de la solubilité de l'eau	<u>Hydrosolubilité</u>	Hydrosolubilité Température_
Complètement soluble	> 10000 mg/L	20 °C / 68 °F

Solubilité dans d'autres solvants

Nom chimique	classification de solubilité	<u>Solubilité</u>	Solubilité Température
Aucun n'a été signalé	Aucune information disponible	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible

Corrosivité du Metal

Taux de Corrosion de L'acierSans objetTaux de Corrosion de L'aluminiumSans objet

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité Aucune donnée disponible

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair Sans objet

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes Classé comme un comburant selon les critères du SGH.

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

FR / EGHS Page 8/17

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Fer. Zinc. Cuivre. argent. Métaux Matières incompatibles

finement pulvérisés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

décomposition

Produits dangereux résultant de la Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre. Ammoniac. La décomposition thermique

peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion

Aucune donnée disponible. Mélange

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Persulfate	Rat	495 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été signalé	NITE
dammonium	DL ₅₀		signalé	_	
Acide citrique	Rat	3000 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été signalé	IUCLID
·	DL ₅₀		signalé	_	

Voie cutanée d'exposition:

L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

CTAmél (veia avala)	777.00	no or lle or
ETAmél (voie orale)	777.80	mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)

Corrosion/irritation cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

FR / EGHS Page 9/17

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition		Principales références de la littérature et sources de données
Persulfate dammonium	Patch test	Humain	50 mg	Aucun n'a été signalé	Irritant pour la peau	ERMA
Acide citrique	Test de Draize	Lapin	500 mg	24 heures	Légèrement irritant pour la peau	RTECS

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition		Principales références de la littérature et sources de données
Acide citrique	Test de Draize	Lapin	0.750 mg	24 heures	irritant pour les yeux	RTECS

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Persulfate dammonium	OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Confirmé pour être sensibilisateur de la peau	ECHA

Sensibilisation des voies respiratoires Voie d'exposition:

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Résultats	Principales références de la
				littérature et sources de données
Persulfate dammonium	Sur la base de l'expérience humaine	Humain	Confirmé pour être sensibilisateur respiratoire	IUCLID

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

FR / EGHS Page 10/17

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Persulfate dammonium	Mutation dans des micro-organisme s	Salmonella typhimurium	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Négatif	IUCLID

Mélange invivo **Data**Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data**Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Voie cutanée d'exposition:

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. 11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

FR / EGHS Page 11/17

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Mélange

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

Substance

Toxicité aquatique aiguë: Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
Persulfate dammonium	96 heures	Oncorhynchus mykiss	CL ₅₀	76.3 mg/L	IUCLID

Crustacés:

Algues:

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange: Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage log Kow ~ -0.7

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau $\log K_{oc} \sim -0.47$

Coefficient de Partage

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB		
Persulfate dammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB		
Acide citrique	La substance n'est pas PBT/vPvB		

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens:

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

FR / EGHS Page 12/17

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

Potentiel d'appauvrissement de la

Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages contaminés Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro 3316

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

TROUSSE CHIMIQUE

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 251, 340, 671

Code de classification M11
Code de restriction en tunnel (E)

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

UN3316

FR / EGHS Page 13/17

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Chemical kit

Dispositions spéciales A163, A44

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN3316

d'identification

14.2 Désignation officielle de CHEMICAL KIT

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 251, 340 N° d'urgence F-A, S-P

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un ensemble. L'information dans cette section concerne l'ensemble comme un tout.

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Persulfate dammonium - 7727-54-0	75.	
Acide citrique - 77-92-9	75.	

Polluants organiques persistants Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

Non contrôlé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Allemagne

FR / EGHS Page 14/17

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Persulfate dammonium	RG 65,RG 66	-
7727-54-0		

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS Est conforme **TSCA** Est conforme **DSL/NDSL** Est conforme **ENCS** Est conforme **IECSC** Est conforme **KECL** Est conforme **PICCS** Est conforme AICS (Australie) Est conforme

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 17-11-2005

Date de révision 27-juil.-2023

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour:

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 15/17

Légende

DNEL

** Désignation de danger

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies

de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE Estimation de la toxicité aiguë
CAS Chemical Abstracts Service Number

Plafond Valeur limite maximale

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

[règlement (CE) No. 1272/2008] Dose dérivée sans effet (DNEL

CE European Community

ECHA (The European Chemicals Agency)

CE50 Effective Concentration to 50% of a test population

EEC European Economic Community

EN European Standard

IMDG Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

IATA Association internationale du transport aérien (IATA)

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques)

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé

CL50 Concentration létale 50%

DL50 Dose létale 50%

LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la

réglementation)

MAK Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)

NOAEL DSENO (Dose sans effet nocif observé)
CSENO Concentration sans effet toxique observé

OSHA OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du

travail des États-Unis)

PEC Predicted Effect Concentration

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No.

1907/2006])

RTECS RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

SKN* Désignation « Peau »
SKN+ Sensibilisation cutanée

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

SVHC Substances of Very High Concern

TLV Valeur Limite d'Exposition

TRGS Technical rules for hazardous substances, Germany

TSCA Substances Toxiques de contrôle

UN United Nations

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

FR / EGHS Page 16/17

Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Méthode de classification

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseil en matière de formation Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de

la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de

travai

Limitations relatives à l'utilisation Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 17/17